

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation aux vérifications réglementaires des Equipements de Protection Individuelle - en présentielle

La formation VGP EPI permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique des Équipements de Protection Individuelle, la mise en service et la remise en service conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des EPI et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Techniciens de maintenance / QHSE / sécurité
- Chefs de chantier
- Responsables qualité
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les EPI

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur applicable aux EPI, en identifiant les exigences légales, les normes de sécurité et les responsabilités liées aux vérifications périodiques.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique des potences, en reconnaissant les points de contrôle essentiels, la méthodologie d'inspection et les outils nécessaires.
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

Contenu de la formation

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Partie théorique :
 - Comprendre le cadre légal et normatif applicable aux EPI
 - Cadre juridique : Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-23 à R 4323-27 du code du travail et les normes EN 365 et EN ISO 13688/A1
 - Rôles et responsabilités (employeur / personne compétente)
 - Obligation de vérification périodique des EPI
 - Fréquence des VGP
 - Documentation réglementaire : rapport de VGP, registre de sécurité, carnet de maintenance,...
 - Archivage, durée légale de conservation (registre de sécurité, fiche de suivi individuelle ou collective,...)
 - Familles d'EPI : Chute de hauteur (harnais, longes, mousquetons...), Protection de la tête (casques), Mains (gants), Pieds (chaussures), Yeux / visage (lunettes, visières), Voies respiratoires (masques, appareils filtrants),...
 - Connaître les contraintes techniques pour chaque famille d'EPI
 - Maîtriser les critères de conformité, d'usure et de mise au rebut
 - Inspection visuelle : usure, fissures, coutures, corrosion, déformation
 - Contrôles fonctionnels (fermetures, mousquetons, verrouillages, etc.)
 - Contenu obligatoire du rapport : identification, date, contrôleur, observations
 - Archivage et accès aux documents en cas d'inspection
- MODULE PRATIQUE
 - Poste en rotation ou binômes sur différents matériels : harnais, longes, absorbeurs, mousquetons, casques, gants, lunettes, chaussures de sécurité
 - Inspection visuelle méthodique à l'aide d'une fiche de contrôle
 - Identification des défauts si il y en a
 - Analyse d'une plaque signalétique
 - Rédaction d'un rapport de VGP
 - Rédaction d'observations claires et précises
 - Restitution orale ou écrite et correction collective

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec des EPI
- Livret INRS
- Présentation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisés
- Espace apprenant Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle des EPI en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.